

Le 02/07/19

Temps Partiels

ENFIN LE RETOUR A L'ACCEPTATION D'OFFICE DES VT !

**16 mois de galère !
1 an de pression !
Et enfin des avancées !**

Depuis mars 2018 et la dénonciation des accords locaux par la direction, les agents à Temps Partiels ont vu leurs conditions de vie et de travail se dégrader fortement !

En effet, la direction a décidé unilatéralement de ne plus leur accorder d'office leurs demandes de VT et a dans le même temps décidé de les remettre régulièrement à dispo (*parfois sur la décade entière*) lorsqu'un VT est accepté !

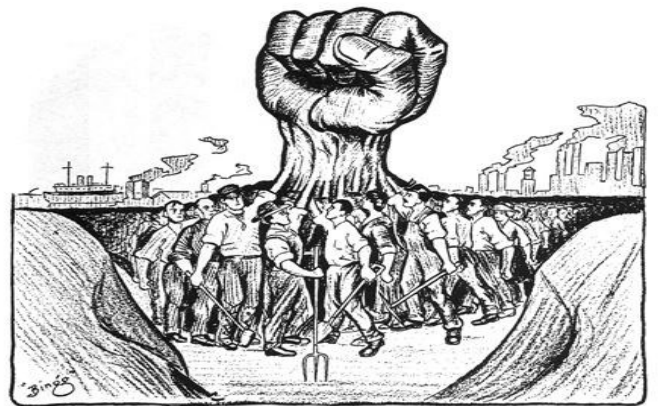
Depuis, de nombreuses DCI ont été déposées par SUD-Rail et une pétition massive des agents a vu le jour !

Une DCI unitaire SUD-CGT a permis d'obtenir une réunion entre les OS représentatives et la direction de l'ESV TGV RA ce lundi 1er juillet.

Qu'a-t-il été acté le 1er juillet ?

La direction a concédé le fait de revenir à l'acceptation d'office des VT lorsque les agents à Temps Partiels posent leur VT au-moins 75 jours à l'avance !

Au-delà, la direction continuera d'étudier la possibilité d'accorder les VT comme cela est le cas depuis 16 mois.



Détail des points concédés !

- ⇒ Accord automatique des VT posés au-moins 75 jours à l'avance (*sauf durant les vacances scolaires*).
- ⇒ Etude des possibilités d'absences si le délai des 75 jours à l'avance est dépassé au moment de la demande.
- ⇒ Cette expérimentation est mise en œuvre immédiatement pour 6 mois, soit jusqu'à décembre.
- ⇒ Etude de la possibilité de descendre à 60 jours le taquet pour l'affectation d'office.
- ⇒ Etude pour donner une visibilité des RP bien en amont des transitions.

Seule la pression sur la direction permet d'obtenir des avancées.

Obtenir le retour à l'acceptation automatique des VT est une première victoire qui a été possible grâce à la pression des pétitionnaires et des multiples DCI, et à l'unité syndicale face à la direction !

Il s'agissait ce 1er juillet de la première mi-temps. Il faudra aller plus loin et obtenir que le délai des 75 jours soit abaissé à 60 jours comme l'ont demandé les 4 O.S.

SUD-Rail a rappelé à la direction que toute remise à dispo suite aux VT accordés est totalement illégale !